

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence de chef de service au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental mineurs non accompagnés.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Céline Coche, attaché principal, exerce les fonctions de chef de service par intérim au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental mineurs non accompagnés, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 23 janvier 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20250123-RH13447CD012025-AI
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025